



CABINET DU PRÉFET

Bureau de la Communication Interministérielle

Évry, le 21 décembre 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Fermeture administrative de l'ERP (établissement recevant du public) géré par l'association « Le temps des Cerises » à Évry

L'association « Le temps des Cerises » implantée à Évry, accueillait une cinquantaine de personnes, pour la majorité sous protection juridique pour majeur, et leur fournissait, sans agrément de l'agence régionale de santé (ARS) des prestations médicales relevant exclusivement des activités d'un foyer socio-thérapeutique.

En raison du non-respect de la réglementation, les agréments d'intermédiation locative et d'ingénierie sociale, financière et technique délivrés par la direction départementale (DDCS) ont dus être retirés le 19 novembre 2018.

Le 20 novembre 2018, une commission communale de sécurité a relevé une non-conformité à la législation applicable aux établissements recevant du public (ERP).

Dans ces conditions, une mise en demeure de réaliser des travaux de mise aux normes avant le 17 décembre, a été notifiée le 28 novembre par la commune à l'association.

Les travaux n'ayant pas été effectués dans les délais impartis et aucune démarche volontaire n'ayant été établie, le préfet a décidé la fermeture administrative de l'établissement (arrêté du 21/12/2018) compte tenu des anomalies graves susceptibles de mettre en danger la sécurité des occupants en cas d'incendie ou de panique.

Les services de l'État, le conseil départemental, l'ARS et la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) se sont fortement mobilisés pour prendre toutes les dispositions permettant une prise en charge adaptée à chacune des personnes hébergées.

L'ensemble des occupants concernés par la fermeture ont d'ores et déjà été orientés vers une structure d'accueil adaptée à leur situation personnelle. Une petite dizaine de résidents a signé des contrats de bail avec la structure pour occuper des appartements de l'association non soumis à cette réglementation.

Contacts presse :

Nathalie ROUSSELET, Chef du Bureau de la communication interministérielle :

Tel. : 01 69 91 90 54 – 07 77 96 23 89 courriel nathalie.rousselet@essonne.gouv.fr

Catherine COURDURIE, Adjointe à la Chef du Bureau de la communication interministérielle :

Tel. : 01 69 91 90 37 – 06 42 03 04 23 – courriel catherine.courdurie@essonne.gouv.fr



@PREFET91



prefet.delessonne